



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juillet 2020 à 18 heures 30
Sous la Présidence de M. Franck ROVIERO

Étaient présents à l'ouverture de la séance : Mmes-MM. Franck Roviero, Angélique Dos Santos, François Schneider, Virginie Cisamolo, Sylvain Sedda, Jacqueline Cor, François Lacava, Emilie Thibo, Jonathan Riggio, Florence Faletic, Gerard Barnaba, Florence Panarotto, Emmanuel Esch, Carine Gaspari, François Olivier, Patricia Maldémé, Dominique Carrabetta, , Nordine Nait-Chabane, Camille Rosso, Sacha Bartoletti, Christine Poggesi, Anne-Laure Corbellari, Jonathan Repele, Roger Tirlicien, Marianne Contese, Pierre Panarotto. Fatima Khachei

Mme Claire Szymczak donne procuration à Mme Florence FALETIC

Absent : Monsieur Lokmane BENABID

Arrivée de Mme Claire Szymczak à 18 h 45 qui prend part au vote de toutes les délibérations.

Monsieur Franck ROVIERO ne prend pas part aux votes des délibérations 7-1-26, 7-1-27, 7-1-28, 7-1-29, 7-1-30, 7-1-31, 7-1-32 – votes des Comptes Administratifs 2019.

M. et Mmes PANAROTTO Pierre, Florence FALETIC, Jacqueline COR, François LACAVA n'ont pas pris part au vote 7-5-43 – subventions 2020 aux associations culturelles de la ville.

M. BARTOLETTI Sacha n'a pas pris part au vote de la délibération 7-5-44 – subventions 2020 aux associations sportives de la ville.

Affichée en mairie le 28.07.2020

Transmis en Sous-Préfecture le 28.07.2020

Point n° 7-1-24

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Franck ROVIERO

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale des orientations budgétaires pour l'année 2020.
Il s'en suit un débat.

Le Conseil Municipal

- Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-25

Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2019

Budgets : Franck ROVIERO

- **Principal**

- **Pompes funèbres**

- **ZAC Froidcul - Les Jardins de Ségolène**

- **Pôle de Services**

- **Lotissement l'Orée du bois II**

- **Bois et forêts**

- **Cœur de ville**

- **Lotissement commercial Pierre Bérégovoy**

Rapporteur : Franck ROVIERO

Vu l'article L.2313.1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier de Rombas, que les Comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune (Budgets Principal, Pompes funèbres, ZAC Froidcul – Les Jardins de Ségolène, Pôle de Services, Lotissement l'Orée du bois II, Bois et forêts, Cœur de ville, Lotissement commercial Pierre Bérégovoy),

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 abstentions
décide

- D'approuver, pour le budget PRINCIPAL, les Comptes de Gestion du Trésorier pour **l'exercice 2019**, dont les écritures sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune pour le même exercice (Budgets Principal, Pompes funèbres, ZAC Froidcul – Les Jardins de Ségolène, Pôle de Services, Lotissement l'Orée du bois II, Bois et forêts, Cœur de ville, Lotissement commercial Pierre Bérégovoy).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-26

Objet : Budget principal – Exercice 2019 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Sylvain SEDDA

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 abstentions
décide

- D'adopter le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		2.100.032,93 €		7.368.349,30 €
Recettes		1.575.747,74 €		8.102.057,04 €
Résultat de l'exercice	D001	524.285,19 €	E002	733.707,74 €
Résultat reporté N-1	E001	410.456,73 €	E002	1.680.721,21 €
Soit Résultat fin 2019	D001	113.828,46 €	E002	2.414.428,95 €

D = Déficit E = Excédent

Vu les restes à réaliser constatés comme suit :

Dépenses d'investissement	474.059,78 €
Recettes d'investissement	336.360,38 €
Différence : déficit d'investissement	137.699,40 €

Vu le résultat de clôture excédentaire du compte administratif 2019 sur la section de fonctionnement de E002 : 2.414.428,95 € et déficitaire sur la section d'investissement de D001 : 113.828,46 €,

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2019 comme suit :

Affectation en réserves	Art. 1068	251.527,86 €
Résultat d'investissement reporté	D 001	113.828,46 €
Résultat de fonctionnement reporté	E 002	2.162.901,09 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-27

Objet : Budget Bois et Forêts – Exercice 2019 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Sylvain SEDDA

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 abstentions
décide

- D'adopter le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		15.531,30 €		56.512,42 €
Recettes		- €		88.765,73 €
Résultat de l'exercice	D001	15.531,30 €	E002	32.253,31 €
Résultat reporté N-1	D001	862,85 €	D002	116.194,58 €
Soit Résultat fin 2019	D001	16.394,15 €	D002	83.941,27 €

D = Déficit
E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2019 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	D 001	16.394,15 €
Résultat de fonctionnement reporté	D 002	83.941,27 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-28

Objet : Budget Cœur de ville – Exercice 2019 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Angélique DOS SANTOS

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 abstentions
décide

- D'adopter le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		- €		16.603,50 €
Recettes		320,35 €		70.033,47 €
Résultat de l'exercice	E001	320,35 €	E002	53.429,97 €
Résultat reporté N-1	E001	4.581,74 €	E002	156,70 €
Soit Résultat fin 2019	E001	4.902,09 €	E002	53.586,67 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2019 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	E 001	4.902,09 €
Résultat de fonctionnement reporté	E 002	53.586,67 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuve-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-29

Objet : Budget Lotissement Orée du bois II – Exercice 2019 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Sylvain SEDDA

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 abstentions
décide

- D'adopter le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

		Section d'Investissement		Section de Fonctionnement
Dépenses		1.051.970,10 €		1.106.082,25 €
Recettes		1.050.858,31 €		1.136.082,25 €
Résultat de l'exercice	D001	1.111,79 €	E002	30.000,00 €
Résultat reporté N-1	D001	51.658,31 €	D002	30.000,00 €
Soit Résultat fin 2019	D001	52.770,10 €	D002	0,00 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2019 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	D 001	52.770,10 €
Résultat de fonctionnement reporté	002	0,00 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-30

Objet : Budget pompes funèbres – Exercice 2019 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Sylvain SEDDA

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 abstentions
décide

- D'adopter le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		0,00 €		19.890,65 €
Recettes		1.964,91 €		19.650,35 €
Résultat de l'exercice	E001	1.964,91 €	D002	240,30 €
Résultat reporté N-1	E001	31.818,11 €	E002	6.428,97 €
Soit Résultat fin 2019	E001	33.783,02 €	E002	6.188,67 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2019 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	E 001	33.783,02 €
Résultat de fonctionnement reporté	E 002	6.188,67 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-31

Objet : Budget Pôle de Services – Exercice 2019 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Sylvain SEDDA

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 abstentions
décide

- D'adopter le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		7.335,37 €		252.511,70 €
Recettes		14.854,04 €		313.708,36 €
Résultat de l'exercice	E001	7.518,67 €	E002	61.196,66 €
Résultat reporté N-1	D001	74,78 €	E002	65.715,20 €
Soit Résultat fin 2019	E001	7.443,89 €	E002	126.911,86 €

D = Déficit

E = Excédent

Vu les restes à réaliser constatés comme suit :

Dépenses d'investissement	5.772,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Différence : déficit d'investissement	5.772,00 €

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2019 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	E 001	7.443,89 €
Résultat de fonctionnement reporté	E 002	126.911,86 €

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020**

**Le Maire
Franck ROVIERO**

Point n° 7-1-32

Objet : Budget ZAC Froidcul – Les jardins de Ségolène – Exercice 2019 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Sylvain SEDDA

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 abstentions
décide**

- D'adopter le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		1.362.636,05 €		1.362.636,05 €
Recettes		1.362.636,05 €		1362.636,05 €
Résultat de l'exercice	001	0,00 €	002	0,00 €
Résultat reporté N-1	D001	1.362.636,05 €	E002	2.067,65 €
Soit Résultat fin 2019	D001	1.362.636,05 €	E002	2.067,65 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2019 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	D 001	1.362.636,05 €
Résultat de fonctionnement reporté	E 002	2.067,65 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-33

Objet : Vote des taxes locales 2020

Rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu la Loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020 ;

après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité

- De fixer les taux de 2020 selon le tableau ci-après :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux de référence 2019	Taux de référence 2020	Produits résultant de la décision du CM
Taxe d'habitation	7 505 000	22,60 %	22,60 %	1 696 130
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 346 000	23,88 %	23,88 %	1 515 425
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19 700	88,32 %	88,32 %	17 399
TOTAL				3 228 954

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-34

Objet : PARTICIPATION du Budget PRINCIPAL au Budget Pôle de services

Rapporteur : Fatima KHACHEI

Vu la nécessité de suivre de manière précise la participation du budget PRINCIPAL,

**après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité**

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle du Budget PRINCIPAL 2020 vers le Budget Pôle de Services 2020 pour le montant suivant :

BUDGET PRINCIPAL	
Dépenses de FONCTIONNEMENT	
Article	Montant
657363	201.350,00 €

BUDGET Pôle de Services		
Recettes de FONCTIONNEMENT		
Article	Fonction	Montant
74748	421 – L'ESCALE	201.350,00 €

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO**

Point n° 7-1-35

Objet : Vote du budget primitif 2020 – Budget PRINCIPAL

Rapporteur : Franck ROVIERO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 20 voix pour et 8 abstentions
décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget PRINCIPAL comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3.972.313,54 €	10.102.097,25 €
Recettes	3.972.313,54 €	10.102.097,25 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-36

Objet : Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe : Lotissement l’Orée du Bois II
Rapporteur : Angélique DOS SANTOS

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 abstentions
décide

- De voter le budget primitif de l’exercice 2020 du budget annexe Lotissement l’Orée du Bois II comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1.746.019,36 €	2.494.829,26 €
Recettes	1.746.019,36 €	2.494.829,26 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-37

Objet : Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe : CŒUR DE VILLE

Rapporteur : Angélique DOS SANTOS

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 abstentions
décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe Cœur de ville comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	50.816,76 €	121.814,67 €
Recettes	50.816,76 €	121.814,76 €

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO**

Point n° 7-1-38

Objet : Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe : Pôle de services

Rapporteur : Fatima KHACHEI

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 abstentions
décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe Pôle de services comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	163.546,21 €	439.701,86 €
Recettes	163.546,21 €	439.701,86 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-39

Objet : Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe : ZAC Froidcul - Les jardins de Ségolène

Rapporteur : Sylvain SEDDA

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 abstentions
décide

- De voter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe ZAC Froidcul -Les jardins de Ségolène comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2.725.272,10 €	1.714.703,70 €
Recettes	2.725.272,10 €	1.714.703,70 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-40

Objet : Reprise de provision pour risques et charges exceptionnels

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Vu les articles L2321-2 29° et R2321-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Le Code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M14 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés.

Par ailleurs, le Conseil municipal doit impérativement délibérer sur la reprise des provisions constituées.

Par délibération 7-1-74 du 9 octobre 2012, la Ville de Moyeuve-Grande a décidé la constitution d'un solde de provision de 5.184,02 € portant ainsi la provision totale à un montant de 70.608,66 €. Cette provision a été constituée au titre des frais de travaux relatifs à la démolition de l'immeuble de M.DJOMNA Jean-Marie situé 15 rue Clédebé.

La démolition étant achevée, il convient de procéder à la reprise de la provision au compte 78-7875.

**après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la reprise de la provision d'un montant de 70.608,66 € constituée au titre d'une dotation aux provisions pour risques. Cette reprise de la provision s'effectuera sur le compte 78-7875 « Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles »

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuve-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO**

Point n° 7-1-41

Objet : Admission en créances éteintes

Rapporteur : Dominique CARABETTA

Vu la proposition de la Direction générale des finances publiques par courriers du 16/05/2017 et 13/06/2017,

Vu le jugement de surendettement qui entraîne l'effacement des dettes des débiteurs,

Vu la demande de la Direction générale des finances publiques d'inscrire ces titres de recette en perte sur créances éteintes,

**après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité**

- D'accepter l'admission en créances éteintes sur le budget VILLE des titres de recettes ci-dessous :

Titre n° / Année	Détail	Montant
Titre 759/2010	Loyer 08/2010	440,72 €
Titre 816/2013	Loyer 10/2013	503,39 €
Titre 894/2013	Loyer 11/2013	503,39 €
Titre 1017/2013	Loyer 12/2013	176,25 €
Titre 689/2011	Nettoyage voie publique	167,79 €
TOTAL		1.791,54 €

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal de la Ville à l'article 6542 de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-1-42

Objet : Admission en non-valeur

Rapporteur : Dominique CARABETTA

Sur proposition de M. le trésorier par courrier explicatif du 26/09/2017,

Après en avoir délibéré,

après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité

- De statuer sur l'admission en non-valeur sur le budget VILLE des titres de recettes ci-dessous :

Titre n° / Année	Détail	Montant
Titre 398/2011	Enlèvement de véhicule	220,41 €
Titre 177/2015	Location jardins 74 et 75 Froidcul	19,80 €
Titre 749/2015	Enlèvement de véhicule	238,36 €
Titre 750/2015	Enlèvement de véhicule	238,36 €
TOTAL		716,93 €

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal de la Ville à l'article 6541 de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-5-43

Objet : subvention 2020 aux associations culturelles de la ville

Rapporteur : Jonathan RIGGIO

Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 19 voix pour et 5 abstentions
décide

- D'octroyer les subventions suivantes aux associations culturelles de la ville :

. A.S.F.....	400,00 €
. Assoc. ULM Musique	9 900,00 €
. Loisirs et Détente.....	2 799,00 €
. Assoc. Engagés Volontaires	180,00 €
. UNC.....	400,00 €
. Anciens Marins.....	180,00 €
. Fnaca.....	400,00 €
. Assoc. Femmes Solidaires.....	700,00 €
. EFIE (entente franco italienne européenne).....	400,00 €
. Assoc. ASCOMEMO	460,00 €
. Cercle d'Histoire de Moyeuivre-Grande	900,00 €
. Assoc. Anciens combattants de la V.O	60,00 €
. Comité de Jumelage	500,00 €
. Ecole Du chat de Moselle.....	1 500,00 €

. FNATH.....	270,00 €
. Assoc. des Amis du Grand Orgue	400,00 €
. Association Les Voix-ci, Les Voix-là	500,00 €
. Association Les Gens Heureux	300,00 €
. Provision subvention Carnaval.....	1300,00 €

Total 22 049,00 €

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020**

**Le Maire
Franck ROVIERO**

Point n° 7-5-44

Objet : Subvention 2020 aux associations sportives de la ville

Rapporteur : Lokmane BENABID

**Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 4 abstentions
décide**

- D'octroyer les subventions suivantes aux associations sportives de la ville :

ULM section foot	13 967,25 €
USF.....	11 580,25 €
Tennis club	3 100,00 €
Pétanque Moyeuivre	1 000,00 €
Billard Club.....	720,98 €
Training Club canin	2 414,88 €
Cercle d'Echecs de Moyeuivre	575,63 €
ULM Vétérans	500,00 €
Gym volontaire.....	400,00 €
Gymnastique sportive de Moyeuivre (AGSM)	10 218,15 €
Judo Club de Moyeuivre-Grande	4 123,49 €
Karaté club de Moyeuivre-Grande	3 162,61 €
Association Les Archers du Conroy	747,65 €
Association Baek Ho	300,00 €
Pom CC	200,00 €
Amicale des Chasseurs de Moyeuivre-Grande	300,00 €
APPMA (Groupement Vallée de l'Orne et environ)	450,00 €
Provision pour participation au championnat de France	1 000,00 €
SMIVO	650,00 €

Total.....55 410,89 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-5-45

Objet : participations et subventions diverses – année 2020

Rapporteur : François SCHNEIDER

Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 contre
décide

- D'octroyer une subvention aux associations suivantes :

Amicale du personnel communal	20.000 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1.600 €
C.C.A.S	75.000 €

Les crédits figurent au budget primitif de l'exercice 2020.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-5-46

Objet : Subventions exceptionnelles

Rapporteur : Jonathan RIGGIO

Dans le cadre du carnaval qui ne s'est pas déroulé à Moyeuivre-Grande, le dimanche 5 avril 2020 en raison du CODV 19, certaines associations avaient déjà engagées des dépenses pour la confection de leurs costumes.

Il y a donc lieu de les rembourser en leur attribuant une subvention exceptionnelle :

après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité

- D'accorder une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

AMICALE DES CHASSEURS	238.60 €
ULM FOOT.....	90.12 €
KARATE CLUB	202.38 €

LOISIRS et DETENTE.....326.71 €

Les crédits figureront au budget de l'exercice 2020.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-5-47

Objet : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES REMBOURSEMENT DES CHEQUES SPORTS – CULTURE

Rapporteur : Gérard BARNABA

Dans le cadre de l'opération chèques sports et culture, la ville de Moyeuvre-Grande soutient chaque année la pratique du sport et les activités culturelles, notamment à destination des jeunes, en les incitant à adhérer à des clubs sportifs et culturels

après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité

- D'accorder la subvention suivante au :
 - CLUB DE NATATION VAL DE BRIEY : 35,00 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 1-4-48

Objet : Signature d'une convention financière tripartite relative à la participation aux frais de fonctionnement de la prévention spécialisée à Moyeuvre-Grande.

Rapporteur : Emilie THIBO

Le département de la Moselle étant également financeur des frais de fonctionnement de la prévention spécialisée à Moyeuvre-Grande, il convient de rédiger une nouvelle convention tripartite entre le conseil départemental de la Moselle, le CMSEA et la ville de Moyeuvre-Grande.

après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention financière tripartite relative aux frais de fonctionnement, pour un montant de 24 000 € pour l'année 2020 au CMSEA – Equipe de prévention du Secteur Val de l'Orne.
- Cette subvention sera versée en 2 fois, soit en juillet 2020 et en décembre 2020, après présentation par le CMSEA de son rapport annuel d'activités.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-5-49

Objet : subvention exceptionnelle au CMSEA

Rapporteur : Emilie THIBO

Par délibération en date du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal, dans le cadre de la convention tripartite signée avec le Conseil Départemental de la Moselle, a octroyé au CMSEA une subvention de 24 000 €. Pour permettre au CMSEA de bénéficier de la subvention d'un montant de 24 000 € versé par le Conseil départemental de la Moselle, il est impératif que la Ville verse le même montant.

La Ville de Moyeuvre-Grande met à disposition du Club de Prévention un local situé au 21 rue Foch et pour lequel le club verse un loyer de 1000 € par trimestre afin de valoriser l'utilisation de cet équipement.

En contrepartie, et afin de ne pas peser sur les actions menées par cet organisme, nous proposons au Conseil Municipal de verser au CMSEA une aide financière d'un montant de 4 000 €.

24 000 € - 4 000 € (loyer) + 4 000 € aide financière = 24 000€ conformément à la convention financière signée en 2020.

après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Marie à verser l'aide financière de 4 000 € au CMSEA au budget 2020.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 7-5-50

Objet : programme d'actions 2020 de la politique de la ville de Moyeuvre-Grande

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Le contrat de Ville de Moyeuvre-Grande a pour missions de soutenir les associations travaillant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Les priorités 2020 sont :

- L'emploi et la vie économique
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Soutien aux associations de proximité

**Le conseil municipal décide,
après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 5 contre
décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations partenaires du contrat de ville selon le tableau ci-dessous :

PROJET DE BUDGET 2020	
ACTIONS INTERCOMMUNALES 2020	
<u>A.T.A.V.</u>	
Victimes d'infractions pénales	1 000 €
Formation lutte contre les violences faites aux femmes	2 000 €
<u>EMERGENCE</u>	
Service de Médiation sociale de voisinage	1 000 €
<u>ARELIA</u>	
Equip'Toit	1 000 €
<u>TRANS'BOULOT</u>	
Réseau de mise à disposition de véhicules pour les publics en difficulté	3 000 €
Préparation à l'inscription au code de la route	3 500 €
Mobiliz tes savoirs	3 500 €
	15 000€
ACTIONS LOCALES 2020	
<u>ARELIA</u>	
Chantier d'Insertion – Atelier de Quartier - Froidcul / LEP / Stade de Froidcul.	48 554 €
Chantier d'insertion : Quartiers périphériques centre.	39 106 €
<u>C.I.S.P.D.</u> « Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance »	
Actions ponctuelles-Action de prévention de la radicalisation et laïcité et valeurs de la république	1 000 €

<u>Club de Prévention : CMSEA</u>	
Ateliers jeunes 2020	1 745 €
Action d'accompagnement et de suivi de jeunes de 12 à 21 ans en grande difficulté	1 000€
Chantier Pécule responsabilisation des jeunes	2 000 €
<u>A.S.F. :</u>	
Première sensibilisation à la langue française	300 €
	93 705€ €
TOTAL :	108 105€

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 1-4-51

Objet : Signature d'une convention avec l'association ARELIA pour l'entretien du quartier de Froidcul – Année 2020

Rapporteur

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, l'entretien du quartier de Froidcul a été réalisé par l'Association ARELIA. La Municipalité a choisi de reconduire la mission réalisée par l'association ARELIA dans le cadre de chantiers d'insertion du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

En contrepartie la ville de Moyeuivre-Grande versera à l'association ARELIA, une subvention annuelle d'un montant de 48 554 €.

après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association ARELIA pour assurer l'entretien du quartier de Froidcul, tel que défini dans le plan de viabilité et d'entretien paysager joint.

Les crédits figurent au budget de l'exercice 2020.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 1-4-52

Objet : Signature d'une convention avec l'association ARELIA pour la viabilité et le nettoyage du domaine public de Moyeuivre-Grande – Année 2020
Rapporteur : Emilie THIBO

Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, l'entretien des quartiers périphériques centre a été réalisé par l'Association ARELIA. La Municipalité a choisi de reconduire la mission réalisée par l'association ARELIA dans le cadre de chantiers d'insertion du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

En contrepartie la ville de Moyeuivre-Grande versera à l'association ARELIA, une subvention annuelle d'un montant de 39 106 €.

après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association ARELIA pour assurer l'entretien des quartiers périphériques centre, tel que défini dans le plan de viabilité et d'entretien paysager joint.

Les crédits figurent au budget de l'exercice 2020.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO

Point n° 4-1-53

Objet : Modification du tableau des emplois
Rapporteur : Sylvain SEDDA

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services compte tenu des besoins des services, des départs en retraite, des avancements de grade, etc....

Le Maire propose à l'assemblée,

La modification du tableau des emplois

Le service périscolaire est un désormais un besoin incontournable dans une ville.
La collectivité a décidé de se doter d'emplois permanents à temps non complet.

Il convient de modifier le tableau des emplois comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2020

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF <i>(nombre)</i>	NOUVEL EFFECTIF <i>(nombre)</i>	DUREE HEBDOMADAIRE travaillée
ANIMATION	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation territorial	10	5	Emploi non permanent à temps non complet (encadrement restauration scolaire, périscolaire)
ANIMATION	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation territorial	0	1	22 H 06
ANIMATION	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation territorial	0	2	18 h 90
ANIMATION	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation territorial	0	2	18 h 74

Si le poste créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité**

- D'adopter la modification du tableau au 1^{er} septembre 2020

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO**

Point n° 4-5-54

Objet : Elections municipales 2020 – Commission de propagande – Rémunération des opérations de mise sous pli

Rapporteur : Nordine NAIT-CHABANE

Conformément aux articles L 241, R 31 et R 32 du Code Electoral, une commission de propagande est instituée par arrêté préfectoral afin d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale, pour toutes les communes de plus de 2500 habitants.

Chaque commission, installée au plus tard à l'ouverture de la campagne électorale comprend un magistrat, président, un fonctionnaire désigné par le Préfet et un représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande. Le secrétariat est assuré par un fonctionnaire désigné par le Préfet. Son rôle est d'envoyer les bulletins de vote et les professions de foi aux électeurs et de répartir les bulletins des listes candidates dans les bureaux de vote.

Une convention entre l'Etat et la Commune a été signée le 14 janvier 2020.

La commune recevra, afin de procéder aux opérations de mise sous pli, une dotation financière dont le montant sera déterminé par la Préfecture.

**après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité**

- De solliciter la participation des agents de la collectivité aux activités de mise sous pli dont la collectivité à la charge
- De calculer la rémunération sur les bases suivantes : dotation de l'état minoré des dépenses liés aux opérations de mise sous pli (étiquettes, salles, etc...) et divisée par le nombre de plis envoyés. Le produit obtenu sera le montant brut par pli à verser
- D'attribuer à chaque agent la rémunération correspondante au travail effectué

La dotation à recevoir et la rémunération à allouer sont inscrites au projet du budget 2020 de la commune.

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO**

Point n° 3-5-55

Objet : Déclassement et cession d'une parcelle communale 3 rue des Forges - rue Maurice Barrès

Rapporteur : François LACAVA

Le propriétaire du bien sis 3, rue des Forges a envisagé de céder son bien. Or, il a été constaté, par le notaire, que le bien en question était composé d'une parcelle appartenant à la commune (section 11 n° 545 de 155 m²).

En effet, en édifiant le mur de clôture de la propriété, il y a plus de 30 ans, la parcelle communale a été clôturée par erreur, constituant ainsi un prolongement de la cour du bâtiment principal faisant l'objet de la vente.

Il convient donc de régulariser la situation en déclassant du domaine public cette parcelle.

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II modifiant l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit que la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Cette parcelle n'étant pas affecté à la circulation, ni au stationnement, et qu'elle n'est d'aucune utilité à la ville, elle peut être déclassée du domaine public communal en vue de sa cession.

Vu le Procès-Verbal d'Arpentage n° 783 établi par le cabinet de géomètre-expert Christophe MEYER de SCY-CHAZELLE.

Vu l'avis des domaines en date du 17/10/2019 fixant la valeur vénale de ladite parcelle à 2 000€ HT.

Considérant la délibération n°3-5-79 en date du 12.12.2019 précisant que la parcelle section 11 n° 745 est d'une superficie de 155 m².

Considérant l'erreur de métré de ladite parcelle.

**après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité**

- De rapporter la délibération n° 3-5-79 du 12.12.2019
- D'autoriser le déclassement du domaine public communal de la parcelle section 11 n° 745 d'une surface de 113 m².
- D'autoriser le Maire à céder à M. DALCERO Armand la parcelle Section 11 n° 745 de 113 m² au prix de 2 000 €.
- De désigner M. le Maire pour signer l'acte à intervenir en l'étude de Maître CAROW.

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO**

Point n° 3-5-56

Objet : Dénomination des voies au Lotissement l'Orée du Bois 2 (1^{ère} tranche)

Rapporteur : François SCHNEIDER

Vu l'arrêté favorable du permis d'aménager n° 57 491 18 P0 002 en date du 19 septembre 2018,

Vu l'arrêté favorable du permis d'aménager modificatif n° 57 491 18 P0 002 M01 en date du 12 février 2019

Vu l'arrêté favorable du permis d'aménager modificatif n° 57 491 18 P0 002 M02 en date du 15 janvier 2020

Le Lotissement l'Orée du Bois 2 comporte 35 parcelles et 2 macro-lots (1^{ère} tranche)

La réalisation de ce lotissement implique la création de 3 rues.

Considérant la nécessité de dénommer ces rues

Après avis du bureau municipal,

**après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité**

- De déterminer comme suit le nom des rues du lotissement l'Orée du Bois II :
 - o Impasse des Peupliers
 - o Rue des Erables
 - o Rue des Charmes

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO**

Point n° 5-3-57

Objet : Désignation des membres composant la CCID

Rapporteur : Sylvain SEDDA

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de plus de 2000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président et 8 commissaires.

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 25 ans minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Taxe professionnelle).

**après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide,
à l'unanimité**

- De dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 16 titulaires et 16 suppléants comme suit :

M. DE PAULIS	ANTOINE
M. MISITI	SALVATORE
Mme PETITJEAN	EVELYNE
Mme MADEDDU	AGNES
M. PALUMBO	PIERRE
M. BACCO	SEBASTIEN
Mme DO VAN	CAROLE
M. TARTARE	ANTOINE
M. VOGEL	CHRISTOPHE
Mme CHATEAUX	AUDREY
Mme SIMONETTA	BRIGITTE
Mme BENAMARA	REBIHA
Mme COUTURIER	ALINE
M. EPPE	DOMINIQUE
M. PARISE	GILBERT
Mme DALHEM	BERNADETTE
Mme TATTO	VERONIQUE
Mme GHISLENI	MARIE
Mme LAFFONT	SCARLETT
M. LELIEVRE	ALEXANDRE
Mme VERONESI	CLAUDINE
Mme TONDINI	LILIANE
Mme MAUCHIEN	CATHERINE
M. PELAIA	MATTEO
Mme MEON	JESSICA
Mme HONECKER	KATHLEEN
Mme LOCANE	GISELE
M. SCHNEIDER	FRANCOIS
M. SEDDA	SYLVAIN
M. CARRABETTA	DOMINIQUE
M. LACAVA	SALVATORE
M. FRANCOIS	OLIVIER

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.07.2020
Le Maire
Franck ROVIERO**